



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 222
publié le 11 juin 2024**

Décisions émanant de l'administration générale (AG)	3
• Décision n°2024-61AG du 10 juin 2024 portant modification de la décision n° 2024-22 AG du 22 février 2024 portant délégation de signature au chef du département des collections du musée des Arts et Métiers	4
Décisions émanant de la direction générale des services (DGS)	5
• Décision n° 2024-11DGS du 11 juin 2024 portant constitution du bureau de vote pour l'élection partielle du représentant du collège 4 au conseil de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 14 Droit et Immobilier	6

Décisions émanant de l'administration générale (AG)

**Décision n°2024-61 AG portant modification de la décision n° 2024-22 AG du 22 février 2024
portant délégation de signature au chef du département des collections
du musée des Arts et Métiers**

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers et, notamment l'article 19,

Vu le décret du 29 août 2022 portant nomination de l'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers – Mme FAUVARQUE-COSSON (Bénédicte),

Vu le règlement intérieur en vigueur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la délibération du conseil d'administration du Cnam dans sa séance plénière du 13 mars 2019, portant délégations du conseil d'administration du Cnam à l'administrateur général du Cnam,

Vu le contrat de droit public n° 2023-1811 DRH portant recrutement de monsieur Olivier LABAT en qualité de chef du département des collections, affecté au département des collections du musée des Arts et Métiers,

Vu la décision n° 2024-22 AG du 22 février 2024 portant délégation de signature au chef du département des collections du musée des Arts et Métiers,

DÉCIDE :

Article 1 – Modification de l'article 2 « Actes à caractère non financier » de la décision n° 2024-22 AG du 22 février 2024

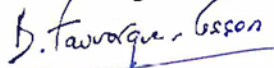
A l'article 2 (« Actes à caractère non financier ») de la décision n° 2024-22 AG du 22 février 2024 portant délégation de signature au chef du département des collections du musée des Arts et Métiers, après les mots « les contrats et conventions relatifs aux », il est ajouté les mots suivants : « dons consentis au Conservatoire national des arts et métiers, au bénéfice du musée des Arts et Métiers qui n'impliquent pas d'affectation immobilière, aux restaurations ainsi qu'aux ».

Article 2 – Exécution et date d'effet

La directrice du musée des Arts et Métiers est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet au jour de sa publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 10 juin 2024

L'administratrice générale



Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

Diffusion :

- Monsieur Olivier LABAT, chef du département des collections, délégataire

Copie à :

- Monsieur le directeur général des services

- Madame l'adjointe de l'administratrice générale en charge de la culture scientifique et technique

**Décisions émanant de la direction générale des services
(DGS)**

DÉCISION N° 2024-11 DGS
portant constitution du bureau de vote pour l'élection partielle du représentant du collège 4 au conseil
de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 14 Droit et Immobilier

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la note de cadrage de l'administrateur général du 3 juin 2021 concernant les élections partielles des conseils des EPN, des nominations de représentants au sein desdits conseils, du remplacement de directeurs d'EPN, en cours de mandature 2021-2025,

Vu le calendrier des opérations électorales pour l'élection partielle d'un représentant BIATSS relevant du collège 4 au conseil de l'équipe pédagogique nationale n°14 Droit et Immobilier,

DÉCIDE :

Article 1 :

Il est institué un bureau de vote pour l'élection partielle d'un représentant du collège 4 au conseil de l'équipe pédagogique nationale n°14 Droit et Immobilier.

Sont nommés membres du bureau de vote susmentionné :

Président(e) : Philippe Le Bras

Assesseur(e) : Virginia Mateus

Assesseur(e) : Sylvie Molina

Article 2 :

Le directeur des affaires générales du Cnam et le directeur de l'EPN concernée sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui prend effet au jour de sa d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

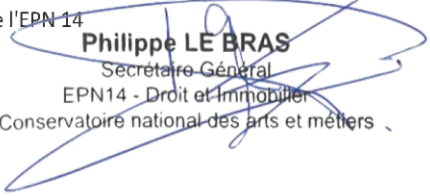
Fait à Paris, le 11 juin 2024

Pour l'administratrice générale empêchée et par
délégation

Philippe Le Bras

Secrétaire générale de l'EPN 14

Philippe LE BRAS
Secrétaire Général
EPN14 - Droit et Immobilier
Conservatoire national des arts et métiers



Diffusion :

Président/e du bureau de vote

Assesseur/e du bureau de vote

Directeur général des services (DGS) du Cnam

Directeur des affaires générales (DAG) du Cnam

Directeur/trice l'EPN concernée

Secrétaire général/e de l'EPN concernée